



Téléchargement illégal: un internaute québécois sur cinq est un pirate, selon un sondage SOM/BRANCHEZ-VOUS.com

Auteur:

Date de publication: 26 mai 2009

Adresse internet: http://www.branchez-vous.com/inc/communiqués/2009/05/telechargement_illegal_un.html

Le téléchargement illégal de fichiers est un phénomène très répandu au Québec et les internautes ne s'en cachent pas: un internaute québécois sur cinq (21%) dit avoir fait au moins un téléchargement illégal de contenu culturel (musique, films ou émission de télévision) depuis le début de l'année 2009. C'est ce que révèle un sondage mené par SOM pour le portail d'information indépendant BRANCHEZ-VOUS.com.

Le sondage, mené auprès de 406 internautes adultes québécois les 28 et 29 avril derniers, visait d'abord à quantifier le téléchargement. C'est une activité très populaire sur Internet: plus d'un internaute québécois adulte sur deux (51% exactement) dit avoir téléchargé de la musique depuis le début de 2009. Durant la même période, 20% disent avoir téléchargé une émission de télévision, et 15% disent avoir téléchargé un film.

Le sondage mesure ensuite si les internautes ont payé ou non pour ces fichiers téléchargés. Les réponses confirment que la grande majorité des téléchargements se font gratuitement, sans paiement par les internautes. La domination du gratuit est écrasante pour la télévision: 86% des internautes ayant téléchargé des émissions de télévision ont téléchargé toutes ces émissions gratuitement. Seulement 11% disent avoir payé au moins une fois pour une émission téléchargée.

La proportion des téléchargements payants est un peu plus forte en cinéma, mais quand même très minoritaire: 72% de ceux qui ont téléchargé un film depuis le début de 2009 se sont contentés exclusivement de téléchargements gratuits, alors que 24% ont payé au moins une fois.

Les amateurs de musique sont, en proportion et en nombre, les plus nombreux à payer pour leurs téléchargements: un internaute québécois sur trois (35%) ayant téléchargé de la musique depuis le début de l'année dit avoir payé au moins une fois pour un téléchargement. 14% de ceux qui ont téléchargé de la musique disent même avoir payé pour tous leurs téléchargements. Mais la majorité des téléchargements musicaux se font quand même gratuitement: 63% des Québécois qui ont téléchargé de la musique depuis le début de l'année n'ont jamais payé pour le faire.

Le principal objectif de ce sondage SOM/BRANCHEZ-VOUS.com était d'évaluer l'ampleur des téléchargements illégaux, qui font l'objet de nombreux débats dans l'industrie culturelle et dans celle des télécommunications. SOM a donc demandé aux répondants ayant téléchargé des fichiers gratuitement si, selon eux, ces téléchargements étaient légaux ou non.

Pour les films de cinéma, la majorité des téléchargements sont illégaux: 56% des internautes ayant téléchargé des films gratuitement reconnaissent qu'au moins un de ces films a été téléchargé illégalement; et 19% avouent même avoir toujours été dans l'illégalité, depuis le début de l'année, lorsqu'ils téléchargeaient des films.

La proportion des hors-la-loi est un peu plus faible pour la musique, mais quand même 43% des internautes ayant téléchargé de la musique gratuitement depuis le début de l'année ont avoué qu'au moins un de ces téléchargements était illégal; et 20% se sont contentés exclusivement de téléchargements illégaux.

La musique étant, de loin, le type de fichier le plus téléchargé, cela représente une proportion importante de la population. Ainsi, presque un internaute sur cinq (18%) avoue avoir téléchargé au moins un fichier de musique illégalement depuis le début de l'année, et presque un internaute sur dix est un vrai pirate: toute la musique téléchargée par 9% des internautes québécois a été téléchargée illégalement.

La proportion des téléchargements illégaux est la plus faible pour la télévision: seulement 16% de ceux qui ont téléchargé une émission de télé gratuitement estiment avoir fait au moins un de ces téléchargements illégalement, et 84% pensent avoir fait tous leurs téléchargements gratuits d'émissions de télévision de façon légale.

Les résultats détaillés du sondage sont disponibles à :

branchez-vous.com/illegal

et sont présentés plus en détail dans les Actualités Techno de BRANCHEZ-VOUS! Techno (Techno.BRANCHEZ-VOUS.com).

À propos de BRANCHEZ-VOUS!

BRANCHEZ-VOUS! (TSX de croissance: BZV) est une société de Montréal chef de file en contenus et publicité Internet. Sa division BRANCHEZ-VOUS! Contenus produit, édite et commercialise des contenus en français sur internet. Elle exploite notamment BRANCHEZ-VOUS.com, premier portail d'information et de technologies indépendant au Québec, Showbizz.net, premier site québécois d'information sur le divertissement, et le site de sports Fanatique.ca. Selon comScore MediaMetrix, les sites de BRANCHEZ-VOUS! sont visités chaque mois par presque 800 000 Canadiens. Plus d'informations à: www.branchez-vous.com/inc

- 30 -

Contacts:

Pour BRANCHEZ-VOUS! :

Patrick Pierra, co-président et chef de la direction

514.842.3838 poste 249

patrick.pierra@branchez-vous.com

Pour SOM:
Julie Fortin, directrice des communications
418.687.8025
jfortin@som.ca - www.som.ca

© 2009, BRANCHEZ-VOUS.com - Tous droits réservés.